

PRIX DE L'ABONNEMENT

Pour LYON et le DÉPARTEMENT DU RHONE.

16 francs pour trois mois,

32 francs pour six mois,

64 francs pour l'année.

Hors du DÉPARTEMENT, 1 f. de plus par trimestre.

Un numéro : 25 c. — Annonces : 25 c. la ligne.



LE CENSEUR,

JOURNAL DE LYON.

ON S'ABONNE:

A LYON, au Bureau du Journal, rue des Celestins, n. 6, au 1^{er}.A PARIS, chez MM. LEJOLIVET et COMP^{te}, directeurs de l'Office-Correspondance, rue des Filles-Saint-Thomas, n. 5, place de la Bourse, et chez M. DEGOUE, DENUNQUES, rue Lepelleier, 3.

Les lettres et envois concernant la rédaction doivent être adressés, francs de port, à M. RITTIEZ, rédacteur en chef du journal.

LE CENSEUR paraît tous les jours excepté le dimanche. — Il donne les nouvelles VINGT-QUATRE HEURES avant les journaux de Paris.

Lyon, 7 août 1843.

Les journaux français qui défendent avec une persistance inouïe les intérêts de Christine essaient en ce moment de faire taire les quelques feuilles indépendantes de la presse française qui continuent à démasquer leurs vices, à démontrer que la contre-révolution qui s'accomplit en Espagne a été opérée par la corruption, que l'or et les intrigues de Christine ont jeté ce malheureux pays dans la plus déplorable situation.

A chaque fait qu'on signale pour prouver l'hypocrisie avec laquelle toute cette affaire a été menée, ils se récrient et vous reprochent de sacrifier les intérêts de la France à ceux de l'Angleterre. Cette accusation est fautive dans son principe, fautive dans toutes ses parties; nous allons le prouver.

Notre gouvernement n'a jamais osé entrer en lutte directement avec l'Angleterre; il lui a toujours sacrifié notre dignité. En Espagne, ce n'est pas l'intérêt anglais qu'il veut inquiéter, c'est la constitution espagnole qu'il veut renverser. S'il avait voulu s'opposer aux envahissements de l'Angleterre, à ses prétentions injustes, il l'aurait pu en 1840 à l'époque du traité de la quadruple alliance, il l'aurait pu en 1841 à l'occasion de la question du droit de visite; il ne l'a pas voulu alors, et on ne nous fera pas prendre le change sur ses intentions quant aux affaires d'Espagne.

Aussi ne nous sommes-nous jamais mépris sur ses actes, sur ses tracasseries diplomatiques, à l'époque de l'ambassade de M. de Salvandy. Dès le moment où notre gouvernement refusait de faire remettre directement au régent d'Espagne ses lettres de créance, où il lui contestait ses prérogatives les plus positives, on devait prévoir qu'on chercherait à le renverser, soit ouvertement, soit par la ruse; on a mieux aimé ce dernier moyen et on l'a employé. De cette manière notre cabinet ne s'est pas compromis; il a agi sans se découvrir, en faisant reposer la responsabilité de tous les faits accomplis sur Christine et sur ses agents. Mais ces agents, il les a tolérés dans leurs manœuvres, dans leurs intrigues; ces agents, il les a laissés préparer leurs agressions sans paraître même se douter de leur présence en France. Puis, aujourd'hui que tout est à peu près terminé, aujourd'hui qu'il croit certain le succès de Christine, il ne voudrait pas que l'on dit à l'aide de quels moyens on est parvenu à renverser Espartero! il voudrait qu'on se réjouît même de ce résultat, qui doit être funeste aux principes constitutionnels en Espagne!

Certes, si la France avait à y gagner pour sa dignité, pour sa prépondérance en Europe, nous pourrions moins regretter la chute de la constitution espagnole; mais la France n'y gagnera rien au point de vue de sa puissance extérieure, et les ennemis de la liberté européenne auront quelques soucis de moins. Voilà ce que nous voyons de plus clair dans les derniers événements d'Espagne.

Nous disions ces jours passés que l'insurrection était dirigée contre les principes constitutionnels: nous trompions-nous? Que

fait Narvaez? Il vient tout simplement d'ordonner, par un décret signé Lopez, que tout le sénat espagnol sera renouvelé. Ce décret est en tous points contraire à la constitution, qui s'oppose formellement, par son article 19, à un complet renouvellement du sénat.

Qu'on nous dise maintenant ce que vaut une constitution qu'on viole aussi ouvertement. Espartero a-t-il jamais pris de pareilles mesures? Qu'on examine tous ses actes, on verra s'ils peuvent être comparés à celui que nous signalons. Or, ce n'est pas dans l'intérêt de la constitution qu'on a attaqué Espartero, ce n'est pas non plus pour raffermir en Espagne le système représentatif qu'on a soulevé contre lui des soldats insensés et des populations inintelligentes.

Si le ministère anglais n'a pas soutenu énergiquement le gouvernement du régent, c'est que la contre-révolution qui s'opère dans ce pays flatte les idées de l'aristocratie anglaise, c'est qu'elle flatte également les passions des gouvernements d'Europe qui voyaient avec inquiétude le développement des principes représentatifs en Espagne. Ces considérations ont certainement eu de l'influence sur les déterminations du ministère anglais.

Quand la question de principes politiques et de gouvernement sera résolue en Espagne, le ministère anglais reprendra en sous-œuvre les questions commerciales qui sont maintenant ajournées, et nous le verrons avant peu exercer sur le nouveau gouvernement qu'on établira une influence aussi grande que sous celui qu'on vient de briser.

L'Espagne n'a pas assez de vigueur pour ne pas être souvent dominée par l'Angleterre, et de notre côté nous avons un gouvernement trop méticuleux et trop faible pour qu'il tente jamais de repousser sérieusement les prétentions des Anglais dans quelque contrée que ce soit.

Ainsi, au point de vue de son indépendance extérieure, l'Espagne ne gagnera rien au mouvement qu'on vient de faire en son nom, et au point de vue intérieur, il en surgira pour elle un grand dommage. Quant à nous, nous aurons contribué à l'amoindrissement des idées constitutionnelles en Espagne sans avoir conquis le moindre avantage sur l'Angleterre.

Les amis de la liberté espagnole doivent voir que leurs principes sont menacés, et qu'avant peu leurs personnes le seront également. S'il en est temps encore, qu'ils prennent donc quelque mesure énergique pour arrêter la réaction, nous ne pouvons trop vivement les y engager. Ils peuvent maintenant juger de l'avenir qui se prépare pour l'Espagne s'ils reconnaissent Christine et ses conseillers; qu'ils avisent donc, et qu'ils ne se laissent pas surtout abuser par les arguments tirés de l'influence de l'Angleterre: ils ne reposent sur rien de solide en ce moment. Nous ne nions pas cette influence: elle a été poussée trop loin; mais elle ne sera pas diminuée par l'état de choses qu'on prépare.

On nous écrit du camp de Plélan, que M. le duc de Nemours est allé visiter:

« Nous sommes sous la tente depuis trois semaines environ, et le temps est si effroyable en ce moment que je profite de notre inaction pour vous dire où nous en sommes.

« Mon régiment, bien à contre-cœur, a été désigné et appartient aujourd'hui au camp de Plélan, à dix lieues de Rennes, sur la route de cette ville à Plœrmel, dans l'intérieur des terres, à une demi-lieue environ du village de Plélan, dont il a pris le nom.

« Nous sommes établis dans des marais, c'est une position toute particulière pour un camp de manœuvre, — et nos tentes sont sur le versant des montagnes environnantes, qui nous abreuvant de leurs eaux. Aussi pensez à tous les travaux auxquels nous sommes assujettis pour, d'un côté, reporter de la terre, et, de l'autre, établir des ruisseaux.

« Autrefois les camps étaient formés pour l'instruction des officiers et sous-officiers; c'est là qu'ils allaient apprendre sur le terrain la régularité, les distances réglementaires et la position de chacun, de manière à faire l'application réelle du service en campagne. Aujourd'hui, tout semble faire croire que les camps ne sont plus institués que pour mettre en relief les princes et les aides-de-camps du roi, et cet exemple est des plus fâcheux.

« Notre infanterie se compose du 21^e régiment d'infanterie légère, des 4^e, 30^e, 59^e, 60^e et 73^e régiments de ligne, tous les six à deux bataillons complets lors de notre arrivée. Mais, depuis, le nombre des fiévreux augmente chaque jour dans une telle proportion que, malgré les renforts des troisièmes bataillons, nous serons bientôt tellement réduits qu'il y aura impossibilité de continuer.

« Nous sommes tous sur une ligne, ayant une compagnie du génie à notre centre et deux batteries d'artillerie du 13^e régiment à notre gauche.

« La cavalerie, composée du 5^e hussards et du 8^e chasseurs, est campée sur une montagne, à une demi-lieue de nous et à une bonne lieue du petit ruisseau où elle trouvera l'eau nécessaire pour abreuver ses chevaux. Jugez qu'elle perde de temps cette distance entraînera.

« Les maréchaux-de-camp commandant les brigades ont négligé leur ordre de bataille, et, pour échapper aux incommodités de la place qui leur était indiquée réglementairement, ils se sont mis tous les trois sur une petite montagne. Le lieutenant-général de Rumigny n'a pas voulu faire autrement qu'eux; il s'est logé, avec tout son état-major, à Plélan même, hors de vue des troupes.

« Voilà l'ensemble de notre camp de manœuvres, pour lequel on a dépensé des sommes considérables, qui a déjà coûté et qui coûtera encore bien des hommes avant même qu'on ait commencé les manœuvres, dont le terrain est à deux lieues. Pensez à ce que nous aurons à souffrir et à toutes les maladies qui en seront la conséquence.

« Et dire qu'on nous a infligé cette situation pour l'agrément d'un prince qui ne doit passer que quatre jours avec nous, au retour de son voyage de Bretagne, où on l'a envoyé pour rallier des cœurs légitimistes! Est-ce là le moyen de lui conquérir dans l'armée une popularité qu'il est bien loin d'avoir gagnée jusqu'à ce moment? »

Paris, le 5 août 1843.

(CORRESPONDANCE PARTICULIÈRE DU CENSEUR.)

On a fait depuis une dizaine de jours très-peu de politique dans la sphère gouvernementale. Après avoir congédié les chambres, les ministres ont voulu se reposer un peu, et, d'un commun accord, ils ont ajourné plusieurs questions qui pouvaient rencontrer des opinions opposées dans le conseil. C'est ainsi qu'on n'a encore pris aucune résolution définitive sur les mutations qui sont annoncées comme devant avoir lieu dans les préfectures et sous-préfectures;

— Oui, maître Nicolas, répondit la jeune fille; j'ai apporté ce livre de prières, destiné à M^{lle} de Lalane.

Bachelier examina une à une toutes les feuilles de vélin. — C'est parfait, s'écria-t-il; les plus habiles enlumineurs de Paris n'y trouveraient pas à redire. Je suis certain que ces messieurs partageront mon opinion.

Il donna à Clément Marot le livre, qui passa de main en main à tous les convives. Les éloges furent unanimes, et Nanthilde, qui n'était pas habituée à se trouver en si nombreuse compagnie, n'osait s'éloigner du fauteuil de Bachelier, qui lui parlait à voix basse pour la rassurer. — Messieurs, dit le sculpteur en s'adressant à ses convives, Nanthilde est la fille unique d'Eusèbe Balard, le plus riche et le plus habile de nos parcheminiers. J'estime beaucoup Eusèbe Balard, et vous avez pu vous convaincre que la réputation artistique dont il jouit à Toulouse ne perdra pas à tomber en quenouille.

— Regardez donc maître Charles de Penne, dit machinalement Etienne Dolet: depuis que la belle Nanthilde est venue nous réjouir par sa gracieuse, sa divine présence, maître Charles n'ose lever les yeux. J'ai remarqué qu'il n'a pas daigné ouvrir le livre de prières pour admirer le beau travail de Nanthilde.

— Charles de Penne est un lâche, un perfide! s'écria la fille du parcheminier, qui releva la tête et fit un geste de mépris en regardant l'élève de Nicolas Bachelier. Charles m'a indignement trompée. Il venait chaque jour à notre atelier lorsque mon père dormait; il me faisait de si tendres serments d'amour, que j'eus la faiblesse d'ajouter foi à ses protestations mensongères. Je me livrai à lui, je lui donnai mon cœur, je lui fis l'abandon de tout mon être. Il me disait que le jour où il obtiendrait ma main serait le plus beau jour de sa vie, et pourtant il a différé de parler à mon père, et aujourd'hui seulement j'ai su qu'il ne m'aime plus et qu'il doit épouser Corisandre de Varinier. Pauvre Nanthilde! tu es déshonorée aux yeux du monde: ton vieux père mourra de honte et de douleur.

Les sanglots étouffèrent la voix de Nanthilde. Nicolas Bachelier l'entraîna dans une petite chambre voisine, où on lui prodigua les soins et les consolations; sa grande émotion se calma peu à peu, et la fille du parcheminier s'endormit profondément. Lorsque Bachelier rentra dans la salle à manger, tous les convives demandèrent avec empressement si la jeune fille était toujours en proie à ses cruelles angoisses.

— Nanthilde dort, répondit le sculpteur, laissons-la reposer; ce soir, je la remènerai chez son père. Quant à vous, Charles de Penne, vous épouserez Nanthilde, ou je vous chasserai de mon atelier.

FEUILLETON DU CENSEUR.

L'ABBÉ DE SAINT-SERNIN (1).

LA FILLE DU PARCHÉMINIER.

(Suite.)

Le vieux parcheminier se remit à l'ouvrage, et sa fille continua de colorier un livre d'heures pour la fille du capitoul Guillaume de Lalane. Le père fredonnait un noël languedocien, la fille chantait à demi-voix une romance provençale, lorsque Mathieu Legrand entra subitement dans l'atelier. Eusèbe Balard se leva pour le saluer:

— Bonjour, maître Legrand. Vous arrivez fort à propos: nous parlions de vous.

— De moi, maître Balard?

— Je faisais part à Nanthilde de votre proposition de mariage.

— En pure perte, maître Balard. Je n'aime plus votre fille parce qu'elle a pour amant Charles de Penne, élève de Nicolas Bachelier.

— Voilà donc le secret de cette obstination que je n'ai pu vaincre jusqu'à ce jour, dit Eusèbe Balard en jetant sur sa fille un regard de colère et de pitié.

Nanthilde, les yeux baissés et humides de larmes, tremblait de tous ses membres, et sa main ne pouvait plus diriger le pinceau sur le vélin.

— Maître Balard, ajouta Mathieu Legrand, qui se tenait immobile et debout au milieu de l'atelier, vous n'avez qu'une fille, et je crois qu'elle vous causera de cruels chagrins. Enrise d'un fol amour pour Charles de Penne, Nanthilde s'est persuadé qu'un bâtard de grande maison chérissait sincèrement la fille d'un ouvrier; elle s'est laissée tromper par de perfides paroles, par des serments qu'on a déjà violés plusieurs fois.

— Vous mentez, s'écria Nanthilde, dont l'amour-propre était piqué au vif. D'ailleurs, peu vous importe que Charles de Penne soit fidèle ou inconstant; je l'aime et il me chérit; je n'aurai jamais d'autre époux que le premier élève de Nicolas Bachelier.

— Il ne vous aime plus, pauvre Nanthilde; je sais de bonne part qu'il va chaque jour offrir ses hommages à noble et riche damoiselle Corisandre de Varinier. Lisez cette lettre que je tiens de Rosedor, le roi de la basoche. Rosedor l'a reçue de Charles de Penne pour la remettre aujourd'hui à damoiselle Corisandre lorsqu'elle ira faire sa prière à Saint-Sernin. J'ai rencontré par hasard le roi de la basoche dans la rue du Taur. » Maître

Legrand, me dit-il, voulez-vous acheter un message d'amour? — De qui est cette lettre? — Maître Charles de Penne l'envoie à Corisandre de Varinier, dit Rosedor. Donnez-moi trois sous toulousains et je vous livre ce secret important. — Marché conclu, » répondis-je au roi de la basoche. Et je ne regrette pas mes trois sous toulousains, puisque j'ai eu le plaisir de me convaincre que le bâtard de Penne vous trompait et se jouait de vous, trop crédule Nanthilde.

— Il est donc vrai! s'écria le parcheminier en se tournant vers sa fille. La parole expira tout-à-coup sur ses lèvres: il aperçut Nanthilde évanouie dans son fauteuil.

— Allez vite chez le médecin du quartier, dit-il à Mathieu Legrand, et hâtez-vous de revenir avec lui.

Le vieux parcheminier resta seul près de sa fille pendant que Mathieu était à la recherche du docteur. Nanthilde recouvra l'usage de ses sens; elle se leva en sursaut, prit le livre d'heures de M^{lle} de Lalane et sortit malgré les efforts de son père qui voulait la retenir. Lorsque Legrand rentra, suivi du docteur Barnabé, Nanthilde était déjà loin de la rue l'argaminières, et ils ne trouvèrent qu'Eusèbe Balard qui pleurait à chaudes larmes.

— Nanthilde est sortie, s'écria le parcheminier; ma pauvre fille a perdu la raison.

— De quel côté a-t-elle dirigé ses pas? dit Mathieu Legrand.

— Je l'ignore.

— Je cours à sa recherche.

Et il partit au même instant avec le docteur Barnabé. Le vieux parcheminier, seul dans son petit atelier, se livra d'abord au plus violent désespoir. Quelques amis eurent beaucoup de peine à le calmer en lui disant qu'ils avaient vu sa fille se diriger vers la maison du capitoul Guillaume de Lalane.

Mathieu Legrand et le docteur Barnabé parcoururent inutilement toutes les rues de la ville: ils ne purent obtenir le moindre renseignement sur la fille du parcheminier, et ils n'osèrent pas rentrer chez Eusèbe Balard pour lui dire que leur empressement avait été infructueux.

Nanthilde, en sortant de la maison de son père, courut à l'atelier de Nicolas Bachelier: elle savait à n'en pas douter qu'elle y trouverait Charles de Penne. Lorsqu'elle franchit le seuil de la maison, elle hésita quelques instants: elle entendait plusieurs hommes qui discutaient à haute voix; mais elle fit un effort pour surmonter sa timidité. Nicolas Bachelier, qui la connaissait et qui s'arrêtait souvent dans le petit atelier d'Eusèbe Balard, lui fit l'accueil le plus gracieux.

— Soyez la bienvenue, belle Nanthilde, lui dit-il en lui serrant affectueusement la main. Désirez-vous que je vous donne mon avis sur quel que nouveau dessin?

(1) Voir le précédent numéro.

c'est ainsi que nous n'avons pas encore vu paraître dans le *Moniteur* l'ordonnance qui doit appeler à la pairie plusieurs notabilités plus ou moins illustres. Comme ces affaires soulèvent de nombreuses questions de personnes, et que les questions de personnes ne se traitent jamais sans être précédées d'un débat dans lequel chaque ministre défend et fait valoir ses amis et attaque par conséquent ceux de ses collègues, on a jugé à propos, pour ne pas se créer de nouveaux sujets de discorde et d'humeur alors qu'on échappe à peine aux pénibles émotions d'une session qui a presque duré un an, de ne pas décider des affaires qui, du reste, ne sont pas urgentes. On fera tout aussi bien des pairs de France dans deux ou trois mois qu'aujourd'hui; et quant aux préfets et sous-préfets qu'il s'agit de déplacer, il y a peut-être une raison meilleure que le besoin même de repos qu'éprouvent tous les ministres pour s'en abstenir en ce moment; c'est que les conseils-généraux vont se réunir, et qu'il n'y a rien de plus désagréable pour un préfet que d'arriver dans un département pour y rendre compte d'une administration qui n'a pas été la sienne et y discuter des affaires qu'il ne connaît pas.

On ne s'occupe donc présentement dans le conseil d'aucune question bien importante; chaque ministre se contente de donner des signatures quand on lui en demande, ce qui permet généralement à la plupart d'entre eux de quitter Paris vers les deux heures de l'après-midi et d'aller passer le reste de la journée, soit dans les maisons de campagne qu'ils ont louées aux environs de la capitale, soit dans des villas appartenant à leurs amis ou à de riches financiers chez lesquels on est toujours fort bien reçu quand on est ministre et que l'on peut adjuger des emprunts ou concéder de grandes entreprises de chemin de fer.

Il n'y a qu'un seul ministère où il ait encore un semblant d'activité: c'est celui des affaires étrangères; on y voit encore entrer de temps à autre, dans la journée, quelques diplomates, de même qu'on en voit sortir quelques estafettes qui se dirigent tantôt du côté de Neuilly, tantôt du côté de l'hôtel de Courcelles.

M. Guizot, qui ne veut pas trop laisser percer son ignorance et ses incertitudes dans la question espagnole, n'a pas voulu que cette question fût mise à l'ordre du jour dans les réunions du conseil. Il la traite directement et personnellement avec le roi, et comme le roi a une opinion très-arrêtée à cet égard, M. Guizot n'a pas l'embaras d'en chercher une qui lui soit propre, et qui lui évite bien des ennuis et bien des préoccupations. Le gouvernement marche de la sorte sans que ceux qui sont chargés de le faire aller se donnent beaucoup de peine pour lui imprimer le mouvement.

M. de Salvandy ne laisse pas passer un seul jour sans se rendre au ministère des affaires étrangères; il lui tarde de savoir si on le fera bientôt partir pour Madrid. Ce diplomate voudrait bien ne pas trop tarder à se mettre en route.

La grande querelle qui, pendant plus de deux mois, nous a montré les divisions qui travaillent le parti légitimiste paraît assoupie; la *Quotidienne* et la *France* n'attaquent plus la *Gazette de France*, et si M. de Genoude et M. Berryer ne se sont pas donné la main, au moins ont-ils consenti à une trêve qui permet à chacun d'eux de fourbir ses armes pour le moment où il faudra reprendre la campagne, ce qui ne saurait tarder d'arriver, car la politique de la *Gazette de France* diffère trop de celle des autres organes du parti légitimiste pour qu'une longue paix soit possible entre eux.

M. Ranselay d'Anville, ancien avoué à Paris, avait fondé un établissement commercial et avait fait faillite. On trouva dans ses papiers 80,000 f. d'effets qui furent reconnus faux. Interrogé sur la possession de ces effets, il déclara les tenir d'une dame de Marsan, et donna le signalement de cette dame à la justice. M. Poux-Francklin, chargé de l'instruction de cette affaire, donna des ordres aux agents de l'autorité pour amener cette personne devant lui. Peu de temps après, les agents virent entrer chez un homme d'affaires de la rue Montmorency une dame dont le signalement se rapportait à celui qu'avait indiqué Ranselay au juge d'instruction, et, à sa sortie, ils l'arrêtèrent malgré ses protestations, et la conduisirent à la préfecture de police. Ainsi escortée de quatre agents de police, elle traversa les rues populeuses qui conduisent de la rue Montmorency (au Marais) à la préfecture, et fut jetée au milieu des voleuses et des filles de mauvaise vie; elle y resta jusqu'à ce que son identité avec la dame de Marsan eût été reconnue fautive. C'était une dame de Brunetière, directrice d'un journal qui se publie à Paris, et appartenant à une famille recommandable.

Mme de Brunetière a demandé des dommages-intérêts pour arrestation arbitraire. L'affaire, appelée aujourd'hui devant la

1^{re} chambre du tribunal civil, présidée par M. de Belleyme, a été terminée par une condamnation à 500 f. de dommages-intérêts prononcée contre Ranselay.

L'affaire de M. Zoé Granier, maire de Montpellier, contre M. Achille Bégé et le *Courrier français* a été appelée aujourd'hui et renvoyée à huitaine.

Bulletin de la Bourse de Paris du 5 août 1842.			
Cinq pour cent.	122	50	
Quatre et demi pour cent.	103		
Quatre pour cent.	103		
Trois pour cent.	80	70	
Actions de la Banque.	3290		
Obligations de Paris.	1520		
Rentes de Naples.	106	50	
Etats Romains.	106	0/0	
Dette active d'Espagne.	28	3/4	
Cinq pour cent belge.	0/0		
Trois pour cent belge.			677 50
Banque belge.			1092
Caisse Lafitte.			

NOUVELLES D'ESPAGNE.

Les feuilles ministérielles du 4 août ne publient aucune dépêche télégraphique. Nous lisons dans un journal de Paris dévoué à l'ex-régente les renseignements suivants sur les premiers effets du bombardement et sur l'état des esprits à Séville :

« Les ravages causés à Séville par les bombes, les obus et les boulets de 24 tirés à toute volée étaient déjà terribles et avaient allumé un grand nombre d'incendies. Si, comme on le suppose, Espartero et Van Halen se trouvent suffisamment pourvus de munitions et de projectiles, ils peuvent en jeter près de 1,000 par jour dans la place. L'année dernière, à Barcelonne, dans l'espace de six heures, ils avaient lancé 800 bombes. En 1808, lors du fameux siège de Saragosse, pendant un feu de vingt-trois jours, on lança jusqu'à 20,000 bombes, ce qui ne s'était encore vu à aucun siège. Les consuls étrangers résidant à Séville ont envoyé une députation à Espartero pour lui faire des représentations basées sur ce que le bombardement détruisait les marchandises et les propriétés de leurs nationaux; ils demandaient un délai convenable pour que ceux-ci pussent réunir leurs effets mobiliers et quitter la ville. Cette représentation n'ayant pas été admise, les consuls ont protesté contre cette violation du droit des gens.

« Le brigadier Figueras commande à Séville avec le titre de capitaine-général par intérim. C'est un homme énergique et résolu qui a organisé les moyens de défense avec habileté et vigueur. Espartero comptait sur de sourdes menées qui devaient exciter dans la ville une réaction en sa faveur, principalement parmi les troupes de ligne restées dans la place. Beaucoup d'émisseries, beaucoup d'imprimés remplis de fausses nouvelles y étaient introduits dans ce but. La conspiration a été découverte; quatre individus ont été livrés à une commission militaire, plusieurs autres ont été mis en prison et beaucoup d'officiers ont été remplacés.

« Cette conspiration et le bombardement ont porté l'exaltation populaire au plus haut point, et l'on a juré sur les autels de ne point se rendre. Des offices solennels ont été chantés dans la cathédrale et dans toutes les paroisses pour sanctionner cette résolution. On a promené processionnellement et avec la plus grande pompe dans tous les quartiers de la ville la chasse, les reliques et l'étendard du roi saint Ferdinand, huitième du nom, qui, en 1234, conquit sur les Maures Cordoue, Séville et Cadix. A la suite de cette cérémonie, la défense de Séville fut déclarée sainte croisade et consacrée comme telle par toutes les cérémonies de la religion. Depuis lors, des prédicateurs ardents ne cessent de prêcher à la population le courage et la résistance.

Le gouvernement espagnol a publié un manifeste adressé à la nation; il s'appuie sur la volonté générale pour légitimer son existence. Le ministère annonce qu'il suivra le programme qu'il avait rédigé le 9 mai, avant la dissolution des cortès par Espartero; il défendra la situation où il est placé, les institutions et le trône.

« Il n'y aura, continue le manifeste, de réactions d'aucune espèce; le gouvernement ordonnera, et avec une inflexible énergie, comptant sur la force que lui donne le vœu public, il fera exécuter promptement ses décisions. Ses membres seront satisfaits dans leur conscience si, à la réunion des cortès qui seront convoquées sans retard et dans le plus court délai possible, ils peuvent leur dire en leur présentant leurs actes: Nous avons reçu un mandat épineux, mais toutes les difficultés sont vaincues; la volonté nationale est accomplie; la constitution et la reine sont sauvées des dangers qui nous faisaient trembler pour de si chers objets, et l'Espagne, par cette noble conduite, a acquis de nouveaux titres à la considération des nations civilisées. »

— Voici les dernières dépêches télégraphiques publiées par le ministère :

« Le siège de Séville a été levé dans la nuit du 25 au 26. Le régent s'est dirigé sur Cadix. »

« Bayonne, le 3 août. Par décret du 30 juillet, les cortès sont convoquées pour le 15 octobre. Le sénat sera renouvelé tout entier. Les élections doivent avoir lieu le 15 septembre pour les deux chambres.

« Bayonne, le 4. La députation provinciale de Madrid est dissoute et remplacée par des nominations provisoires. L'impôt des entrées des villes est rétabli ainsi que les contributions provinciales.

« La garnison laissée par Van Halen à Cordoue s'est prononcée. »

« Perpignan, le 4. La garnison des forts de la Seu-d'Urgel s'est prononcée. Les journaux de Barcelonne ne contiennent aucune nouvelle importante.

On lit dans le *Journal de l'Eure* :

Dans le courant de l'année 1823, les deux plus célèbres champions de l'Irlande, O'Connell et Shiel, se rencontrèrent par hasard chez un ami commun, au milieu des montagnes de Wicklow. La conversation de ces deux hommes ne pouvait être que l'expression de leur commune douleur à la vue des maux de la patrie. Ce fut alors qu'ils résolurent de recourir à la puissance de l'association. Les bases en furent aussitôt arrêtées. Elle avait pour but l'émancipation catholique.

Il y a donc aujourd'hui vingt ans que le génie d'O'Connell s'est consacré tout entier au service de l'Irlande. Il y a vingt ans que sa voix se fait entendre, vingt ans qu'il rassemble et disperse à son gré le peuple irlandais, qu'il l'agite et l'apaise. Que de meetings, que de harangues, que de menaces, que de cris de douleur ou d'enthousiasme, que d'applaudissements et de triomphes dans cet espace de vingt années ! Et cependant l'Irlande est aussi malheureuse, aussi opprimée, aussi affamée que jamais. Long-temps, sans doute, il a été utile et glorieux d'élever des sentiments de colère et d'indignation, de marcher à la conquête de ses droits sans s'écarter des voies légales et par un mouvement pacifique. Long-temps il a été beau de souffrir en vue d'une réparation éclatante, inébranlable. Mais aujourd'hui que cette réparation est obstinément refusée, aujourd'hui que tout espoir d'amener à composition l'aristocratie anglaise est un espoir chimérique, pourquoi donc continuer ces témoignages de vénération envers un pouvoir inique et oppresseur ?

Quand on se porte le défenseur d'un peuple malheureux, il ne faut pas l'abuser sur ses moyens de salut. Il ne faut pas lui conseiller une résignation éternelle, ni le bercer de cette folle espérance qu'il dépendra d'une jeune reine, sans pouvoir et sans génie, de prononcer le rappel de l'union, la séparation complète de l'Irlande. Chacun sait que la souveraineté en Angleterre est dans le sein du parlement et que partout ailleurs il n'y a qu'étalage et grandeur factice. Donc, c'est promettre l'impossible au peuple irlandais que de lui dire : La reine accordera le rappel. La reine ne peut vouloir, elle peut tout au plus consentir. C'est à l'aristocratie anglaise qu'il appartient de rendre justice à l'Irlande; mais, encore une fois, quel esprit sérieux peut nourrir l'espoir que le parlement anglais et le ministère anglais signeront jamais le rappel ? Quand on ferait pleuvoir sur la chambre une grêle de pétitions, suivant le mot d'O'Connell, on n'arrivera qu'à un résultat vain, à une concession apparente, à quelque bill de soulagement, plus pâle encore et plus dérisoire que celui de 1793, arraché au gouvernement anglais par l'influence révolutionnaire de la Convention et la proximité des montagnards.

Agiter un peuple pour pétitionner, pour discuter, cela ne saurait durer plus long-temps. S'il est vrai que le rappel doive améliorer la position de l'Irlande, s'il est vrai que ce pays ne fût pas très-malheureux avant l'acte d'union comme il l'a été depuis, qu'on le pousse au combat ou qu'on le laisse tranquille, car la légalité le tuera. Pendant que le libérateur complimente la reine, des milliers d'hommes ne vivent que de méchantes pommes de terre disputées aux pourceaux. Il est temps que cela ait une fin.

Nous avons toujours applaudi aux nobles clameurs d'O'Connell, nous avons long-temps approuvé cette sagesse qui consistait à contenir un peuple en le soulevant; mais aujourd'hui il faut un terme enfin à ces dévorantes agitations; il faut que la religion, la morale, la justice, l'humanité finissent par triompher de manière ou d'autre; il faut que le grand agitateur ose enfin revenir sur la plus odieuse des confiscations, qu'il ose placer la question sur un terrain plus large, et demander pour l'Irlande, non-seulement le rappel de l'union, c'est-à-dire un retour à des institutions quasi-féodales, mais une réforme sociale dont le premier bienfait sera d'assurer des vêtements et du pain à des millions de catholiques.

C'est à ces conditions que les démocrates français offrent à O'Connell les témoignages de leur sympathie. C'est en vue de ce triomphe, qui devra servir d'exemple à l'émancipation des autres peuples de l'Europe, que nous nous associons au grand mouvement de l'Irlande.

« En agitant le peuple, a dit à ce sujet un de nos publicistes, les Gracques avaient un but précis, un but héroïque: ils voulaient changer les bases d'un état social qu'ils jugeaient mauvais; ils voulaient qu'ils eussent au moins une pierre pour reposer leur tête, ces prolétaires qu'on appelait dérisoirement les maîtres du monde. A Dublin, à Limerick, des

III. LES DEUX RIVALES.

Les paroles du maître furent un coup de foudre pour l'élève, qui se jeta aux pieds de Nicolas Bachelier et implora humblement son pardon.

— Charles, lui dit le maître, j'oublierai votre faute si vous voulez la réparer; il ne convient pas à un artiste de séduire des jeunes filles, de pauvres ouvrières, et de les abandonner au désespoir, comme font les pîsifs de notre ville de Toulouse. Passez dans la chambre voisine, attendez le réveil de Nanthilde, et tâchez d'apaiser sa juste indignation: c'est le seul et dernier moyen qui vous reste pour reconquérir mon estime et ma bienveillance.

A ces mots prononcés d'un ton sévère, Nicolas Bachelier quitta sa table et sortit avec ses convives. Charles de Penne resta quelques instants immobile, muet de surprise, et regardant par intervalles la porte de la petite chambre où reposait Nanthilde. Enfin il se leva, et d'un pas mal assuré, il se dirigea vers la petite porte; il l'ouvrit d'une main tremblante et entra sans faire le moindre bruit. Nanthilde dormait encore; ses cheveux tombaient sur ses épaules, et quelques boucles couvraient ses yeux comme un voile diaphane. Les traits de la jeune fille paraissaient péniblement contractés; toutes les fois qu'elle respirait, le souffle s'échappait de sa bouche en douloureux soupirs; ses deux mains étaient croisées sur sa poitrine, et des mouvements instantanés décelaient une douleur intérieure.

Charles de Penne la contempla d'abord sans proférer une parole; il osa à peine respirer; mais la vue de la malheureuse Nanthilde l'attendrit si vivement qu'il se mit à genoux près du lit et porta à ses lèvres une des mains de la jeune fille. Nanthilde s'éveilla en sursaut.

— Où suis-je, mon Dieu ! s'écria-t-elle en pleurant. Quel rêve pénible ! — Sois sans crainte, ma chère Nanthilde, lui dit Charles de Penne, qui était encore à genoux près du lit.

— C'est toi, perfide ! répondit Nanthilde avec un geste de mépris. Retire-toi; ta présence est une insulte, un outrage pour ta victime.

— Nanthilde, je t'aime, et si le repentir peut effacer toutes les fautes, je mériterai mon pardon.

— Réserve tes serments, tes paroles d'amour pour la belle Corisandre.

— Pourquoi me reprocher avec tant de cruauté un caprice, une folie, un égarement momentané ?

— Je sais que tu dois demander ce soir la main de Corisandre.

— Par le souvenir de ma pauvre mère, s'écria Charles de Penne, je jure que toi seule seras ma compagne !

— Mon Dieu ! que je serais heureuse si je pouvais ajouter foi à ses paroles !

— Tes doutes sont pour moi le plus cruel tourment. Aujourd'hui même j'irai me jeter aux pieds de ton père; il me pardonnera, il sera moins implacable que toi, il m'appellera son fils.

— Tu me rends le bonheur, tu me rends la vie, toutes mes illusions de jeune fille, s'écria Nanthilde en étreignant fortement Charles de Penne. Assieds-toi dans ce fauteuil, et parle-moi de notre prochain mariage.

— Demain nous commencerons les préparatifs.

— Tu inviteras tes amis.

— Et mon maître Nicolas Bachelier, qui assistera à notre nocce avec ses nombreux élèves.

— La fièvre Corisandre en mourra de dépit.

— Peu m'importe ! Corisandre est fière, hautaine, et sa beauté s'efface devant les charmes que la nature t'a prodigués, ma chère Nanthilde, mon adorable fiancée.

Au comble du bonheur et de la joie, la fille du parcheminier regarda quelques instants Charles de Penne dans une extase muette et ineffable. Le jeune homme, de son côté, ne pouvait détourner les yeux de sa belle Nanthilde, et cette scène silencieuse eût duré long-temps si un accident bizarre et inattendu ne l'eût brusquement interrompue.

Corisandre de Varinier, éprise de l'amour le plus ardent, le plus passionné, pour Charles de Penne, allait souvent à l'atelier de Nicolas Bachelier pour voir le jeune sculpteur. Ce jour-là elle trouva Bachelier occupé à faire les honneurs de ses convives; elle entra donc dans la salle à manger et s'assit dans un fauteuil près de la petite chambre; elle reconnut la voix de Charles de Penne.

— Charles est ici avec une femme, s'écria-t-elle avec fureur; et la porte céda aux premiers efforts qu'elle fit pour l'ouvrir.

— Vous ne vous attendiez pas à me voir ici, maître Charles de Penne, dit Corisandre d'une voix saccadée et que la colère rendait tremblante. Il vous sied bien de jouer le rôle de consolateur près de cette jeune fille que vous avez séduite ! Mon père vous attend ce soir; j'aime à croire que vous ne manquerez pas au rendez-vous dont il veut bien vous honorer.

Charles, atterré par la présence et les menaces de Corisandre, baissait humblement la tête, et quelques larmes tombaient de ses yeux.

— Charles, s'écria Nanthilde, tu es donc coupable, puisque tu ne réponds pas aux insultes de M^{lle} de Varinier ? Et pourtant quelques moments se sont à peine écoulés depuis que tu m'as renouvelé tes serments; s'il y avait des échos dans cette chambre, les échos répéteraient encore tes protestations d'amour.

— Il vous disait donc qu'il a de l'affection pour vous ? s'écria la fièvre Corisandre. Détrompez-vous, pauvre enlumineuse; Charles de Penne ne peut et ne doit épouser une ouvrière. Demain il sera mon fiancé.

— Charles, fit Nanthilde en étreignant le jeune sculpteur par un mouvement presque convulsif, Charles, tirez-moi de ce doute qui est plus cruel pour moi que toutes les flammes de l'enfer. Si vous aimez la belle Corisandre, ayez la franchise de l'avouer; il faut que je sache, avant de sortir,

laquelle des deux doit l'emporter dans votre cœur, de la fille de grande maison ou de la pauvre ouvrière.

— Répondez donc, Charles ! ajouta Corisandre.

— Je souffre comme un damné ! s'écria le jeune sculpteur. Nanthilde, je t'ai trahie, j'ai abusé de ton cœur, je suis un misérable; mais il est une fatalité qui me domine et qui m'entraîne: il faut que j'épouse Corisandre. J'ai promis, il n'est plus temps de reculer; la famille des Varinier est trop puissante, et si je suivais mon impulsion, nous serions tous les deux victimes de sa vengeance.

— Et l'enfant que je porte dans mes entrailles, il n'aura pas de nom ! Le père a déshonoré la mère, il l'a délaissée pour épouser la fille d'un grand seigneur.

— Venez, Charles, dit Corisandre, qui redoutait les suites de cette altercation; n'écoutez pas cette folie.

— Oui, folle, s'écria Nanthilde, parce que ma jeunesse sera bientôt déshonorée par le déshonneur !

La pauvre fille cria, gémissait et fondait en larmes; Corisandre entraîna Charles et ferma la porte à clef.

Le jeune sculpteur se laissa conduire par son impérieuse fiancée, qui s'arrêta dans la cour pour inviter Clément Marot, Etienne Dolet et le jurisconsulte Boyssonné à dîner chez son père le lendemain.

— Nous dînerons après la cérémonie de l'entrée du roi dans la ville de Toulouse, dit Corisandre. Maître Nicolas Bachelier sera trop occupé à ses arcs-de-triomphe; aussi je ne l'invite pas.

— M^{lle} de remerciements à M^{lle} Varinier, répondit le sculpteur. Maître Charles, où avez-vous laissé Nanthilde ?

— Elle dort encore, répondit Corisandre. Partons, dit-elle à voix basse à Charles de Penne; cette folie est capable d'enfoncer la porte et de courir après vous.

Charles obéit sans mot dire; mais, avant de franchir le seuil il se tourna vers le grand escalier, croyant entendre la voix et les pas de l'inconsolable Nanthilde.

— Vous aimiez donc bien la fille du parcheminier ? dit Corisandre.

— Non, répondit Charles d'une voix émue: vous savez que je vous ai donné mon cœur sans réserve et sans partage; mais je plains la pauvre Nanthilde.

— Je vous permets de la plaindre, mais non de l'aimer.

— Je connais mes devoirs, belle Corisandre.

Charles s'arrêta devant l'hôtel de M. de Varinier; il ne voulut pas entrer. Corisandre lui fit promettre formellement qu'il l'accompagnerait le lendemain lorsqu'elle irait voir l'entrée du roi dans sa bonne et fidèle ville de Toulouse.

J. M. GAYLA.

(L'Emancipation.) (La suite à un prochain numéro.)

milliers d'Irlandais n'ont pas même un peu de paille pour y dormir et y mourir. Dans les campagnes de cette verte Irlande on voit errer une foule affamée dont un clergé tyrannique a l'insolence de taxer la faim et les baillons.

Que fait cependant O'Connell de cette foule de malheureux qu'un signe de sa main, un mouvement de ses yeux pourrait soulever et rendre libres ? Pourquoi, le pouvant, n'ordonne-t-il pas à ces bêtes humaines qu'on traque de se retourner contre les chasseurs ? Héros de meetings, il aime à mêler de sa voix tonnante au tumulte de ces assemblées dont il gouverne les stériles tempêtes. Mais qu'importe à l'Irlande déchirée, haletante, ces agitations régulières qui ne produisent que du bruit, ces incendies systématiques qui régimentent d'eux-mêmes ? Ah ! si cet homme avait l'au'ace du cœur !... s'éteignent de l'Irlande, tu pourrais si aisément devenir un grand homme !... Il en est temps encore. Tu as soixante-dix ans, mais tu appartiens à une famille de centenaires.

CONSEIL D'ARRONDISSEMENT DE LYON.

Séance du 27 juillet.

Ce jour d'hui 27 juillet 1843, à l'heure de onze du matin, le conseil d'arrondissement de Lyon s'est réuni à la préfecture du Rhône, au lieu ordinaire de ses séances.

Sont présents : MM. Janson, président, de Manneville, Falconnet, Penet, Bied-Charreton, Joannard, Besson, Vachon-Imbert, Dervieux, Bernard, de Varax, Chollat, Jacquemet-Cazot, secrétaire.

Le procès-verbal de la précédente séance est lu et adopté.

M. le préfet est introduit.

Le rapporteur de la commission chargée d'examiner la proposition de M. le préfet relative à la nouvelle organisation du service pour la vaccine dans ce département s'exprime en ces termes :

« Si les populations étaient aussi soigneuses de leur santé que de leurs intérêts matériels, elles ne paralyseraient pas aujourd'hui entre nos mains une des plus belles découvertes des temps modernes : je veux parler de la vaccination comme moyen préservatif de la petite-vérole. Ce précieux antidote, après avoir triomphé des préjugés populaires et des préventions de la science, ne réalise point encore tous les bienfaits que l'humanité était en droit d'en attendre, et cependant, malgré quelques oppositions systématiques, malgré l'exagération de certains cas mal observés ou faussement interprétés, le virus-vaccin jouit encore de toute la plénitude de son action bienfaisante.

« A quelles fâcheuses circonstances devons-nous attribuer cet état de choses, si compromettant pour la santé publique, si décourageant pour ceux qui ont reçu l'honorable mission de propager l'inoculation du virus-vaccin ? Ces circonstances, messieurs, sont trop graves et trop nombreuses pour que je puisse les signaler ici. Il appartient au premier magistrat de ce département de se livrer à ce sujet à une investigation prudente et éclairée, de rechercher non seulement les causes de cette indifférence en matière de salubrité publique, mais encore d'en indiquer le remède dans la mesure des moyens que la loi et le vote du conseil-général mettent à sa disposition.

« Vous l'avez entendu, messieurs, et votre sollicitude s'en est profondément émue : chaque année l'autorité supérieure est obligée de constater que le nombre des vaccinations dans le département du Rhône ne répond ni aux besoins de la population, ni au nombre des médailles d'encouragement votées par le conseil-général.

« Toutefois M. le préfet, dans la juste appréciation des voies et moyens, ne laisse planer aucun soupçon sur le zèle persévérant de MM. les vaccinateurs des communes. Ces reproches s'adressent plus haut et mettent en cause un vice d'organisation administrative. En effet, toute action dirigeante, toute initiative partent d'un comité central qui n'a que de rares occasions de se réunir, qui se trouve composé en grande partie d'honorables citoyens entièrement étrangers à l'art de guérir, et qui ne saurait exercer une influence directe et persévérante sur les vaccinations gratuites. M. le préfet se propose, en conséquence, de remplacer ce corps, qui n'offre pas toutes les conditions d'intelligence scientifique et d'influence morale sur les médecins-vaccinateurs, par la société de médecine de Lyon. Là, on trouverait toutes les garanties de savoir, d'appréciation des besoins et des ressources, et des indicateurs éclairés pour les choix à faire et pour les récompenses à décerner.

« Telle est la réforme importante que l'autorité s'est proposée dans la direction et l'encouragement à donner à la vaccine. Nous avons l'honneur de proposer au conseil d'émettre un vœu favorable à ce sujet, en insistant sur la demande d'un subside un peu mieux en rapport avec les exigences du service. Ne vous effrayez pas, Messieurs, de ce surcroît d'allocation ; quel qu'il soit, il n'atteindra pas encore au chiffre de la dépense votée par la ville pour un seul de ses feux d'artifice. Et cependant de quoi s'agit-il pour nous ? de préserver les générations futures de l'horrible fléau qui jadis décimait, chaque année, la première enfance, estropiait un tiers et défigurait les trois quarts de ceux qui avaient résisté à l'intensité de cette cruelle affection.

« Et qu'on ne dise pas que la contagion a perdu de sa force, que la maladie s'est atténuée dans ses symptômes, et qu'elle n'apparaît plus parmi nous que dans des cas rares et tout-à-fait exceptionnels ; ce sont là autant d'erreurs contre lesquelles on ne saurait trop se tenir en garde. Au moment où je vous parle, Messieurs, je donne des soins à un jeune homme de vingt-trois ans, d'une constitution athlétique, et pour une petite-vérole dont je n'ai point encore rencontré la pareille par l'exagération de ses phénomènes de localité, et cela au milieu d'une agglomération de 150 jeunes gens de même âge, de même profession, et soumis aux mêmes conditions hygiéniques.

« Je propose donc au conseil d'arrondissement d'appuyer de toute son influence et de tous ses vœux auprès du conseil-général la proposition de M. le préfet sur la vaccine dans le département du Rhône.

Le conseil, adoptant dans leur entier les motifs énoncés au rapport,

Emet un vœu favorable à la proposition de M. le préfet de confier à la société de médecine de Lyon la surveillance et la direction du service de la vaccine, et renouvelle la demande au conseil-général d'une augmentation des fonds de secours qu'elle accorde chaque année à titre d'encouragement.

Sur le rapport de la commission des chemins vicinaux, qui conclut à ce que :

1° Le chemin de Givors à Lyon, sur le littoral du Rhône, soit déclaré chemin de grande communication, mais qu'il ne prenne part à la subvention du département qu'après l'achèvement des chemins antérieurement classés ;

2° Que les communes d'Oullins, Irigny, Vernaison, Millery, Grigny et Givors soient déclarées intéressées à ce chemin de grande communication ;

Une discussion s'engage.

Un membre exprime la crainte que la dépense pour l'établissement de ce chemin soit très-considérable ; il rappelle que l'administration, alors qu'il s'agissait de combler la lacune de la route royale n° 86 de Givors à Lyon, a renoncé au littoral du Rhône parce que les frais d'établissement dépassaient pour cette

ligne ceux pour les autres tracés de près d'un million. Les mêmes raisons ne doivent-elles pas encore aujourd'hui faire rejeter un projet inexécutable dans de pareilles conditions ?

M. le préfet répond que le tracé de la route n° 86, dont on vient de parler, entraînait une dépense considérable, il est vrai, mais par cela seul que la route venait s'asseoir sur les terrains les plus riches du littoral, partageait des enclos, nécessitait la destruction de maisons d'habitation, et imposait ainsi des indemnités énormes ; que pour le chemin de grande communication il n'en est pas ainsi ; que cette ligne vicinale existe ; qu'il faut, dans presque tout son parcours, seulement l'élargir, et que les redressements nécessaires sont peu importants ; de telle sorte que cette voie se trouve, quant à la dépense, dans des conditions semblables à celles où sont toutes les routes de cette classe.

Le président met les conclusions du rapport aux voix.

Il est adopté à l'unanimité.

Le rapporteur de la commission chargée des travaux publics fait connaître :

Qu'elle émet le vœu pour qu'aucun retard ne soit apporté dans l'important travail de l'amélioration de la navigation du Rhône, d'un si grand intérêt pour le commerce ;

Qu'en exprimant le souhait pour l'exécution du pont en face de la porte Saint-Clair et de la passerelle de la voûte du Collège, elle joint celui de voir cette dernière remplacée par une autre dont la largeur serait de plus de trois mètres, fixés pour le projet qui existe, en portant les tabliers de la passerelle et du pont à une élévation telle que la navigation ne puisse en être aucunement gênée, tout en les consolidant de manière à ce que les grands orages ne compromettent nullement leur solidité ;

Qu'en manifestant ses sympathies pour la construction d'un pont en face de l'Hôpital-Militaire, elle indique toujours que des mesures de précaution doivent être observées pour la hauteur du tablier et pour la solidité du pont contre les violents orages ;

Qu'en appelant de tous ses vœux l'établissement de ponts sur le Rhône et sur la Saône dans l'axe du cours du Midi et au devant du cours Suchet, elle demande que les modifications réclamées au cahier des charges par les soumissionnaires qui se sont présentés soient accordées en ce qui concerne :

1° La hauteur des tabliers, qui ne serait que de neuf mètres au lieu de dix et de sept mètres seulement pour le tablier du pont sur la gare de la Vitriolerie ;

2° La suppression de la banquette à établir sous le pont, relativement à la voie à créer pour le chemin de fer, voie, d'une part, qui serait en quelque sorte impraticable, et, d'autre part, qui ne serait nullement convenable le long du beau quai de la chaussée de Perrache à la place de la Charité ;

3° La faculté d'avoir deux routes sur la rive gauche du Rhône, l'une perpendiculaire à cette route, et l'autre avec déclivité au midi, à l'effet, pour cette condition facultative, d'opter entre l'une ou l'autre, à l'effet d'échapper aux exigences du propriétaire pour la cession du terrain ;

Que, relativement au pont suspendu à construire dans l'axe du cours Suchet, qui est encore à recevoir l'accomplissement des formalités que doit sanctionner une ordonnance royale, elle n'élève aucune opposition, pourvu toutefois que soient observées les mesures de prévoyance signalées plus haut ;

Que, nonobstant son adhésion à l'achèvement de la digue du Grand-Camp, elle est d'avis, au sujet du barrage qui a été fait au travers du fleuve et perpendiculairement à la rive gauche, qu'il conviendrait de le réduire d'un très-grand nombre de mètres du côté occidental, tant dans l'intérêt de la navigation que dans celui des terrains sur la rive gauche, lesquels ont éprouvé lors, des dernières crues du fleuve, de grands dommages occasionnés certainement par la construction de ce barrage, et elle ajoute que les travaux complémentaires d'endiguement du Rhône dans l'endroit qui vient d'être désigné sont des ouvrages dont l'exécution est indispensable et qu'il lui tarde de voir accomplir ;

Que le bas-port à construire (rive gauche du Rhône) entre le pont Lafayette et celui de la Guillotière, ainsi que le quai immer-sible, reçoivent toute son approbation ;

Qu'elle verrait s'exécuter avec la plus grande satisfaction les ouvrages nécessaires pour l'établissement d'une digue de halage à la suite de la Vitriolerie, afin de resserrer et de fixer le lit du Rhône, surtout dans la partie du confluent ;

Qu'au sujet du quai de la Mulatière, elle ne peut que témoigner de son empressement pour l'achèvement d'un ouvrage aussi important, qui serait exposé à la destruction dans ses parties déjà construites si les travaux entrepris n'étaient pas continués ;

Qu'elle est dans les mêmes dispositions pour la complète exécution, et le plus promptement possible, des travaux entre Irigny et Vernaison ;

Qu'elle accueille avec le plus grand intérêt la reconstruction de la digue de l'île de Borlet, d'autant mieux que les propriétaires intéressés offrent de soutenir le tiers de la dépense ;

Qu'elle a hâte de voir promptement achevé le chemin de halage à l'amont de Sainte-Colombe jusqu'à Saint-Romain-en-Gal, rive droite du fleuve, et dont les travaux entrepris depuis l'année dernière se continuent avec activité ;

Qu'elle apprécie au plus haut point l'organisation du service spécial de la Saône, ajoutant que les travaux faits jusqu'à ce jour ont été dirigés avec autant d'habileté que d'activité ;

Que, tout en s'en rapportant à la sagesse de l'administration pour les travaux à faire au pont de Couzon, elle ne peut s'empêcher de manifester son étonnement en apprenant qu'un pont construit depuis si peu de temps exige déjà d'être réparé et surtout consolidé ;

Qu'elle approuve autant qu'il est en elle la construction du pont du Port-Mouton, lequel doit mettre en contact Vaise avec Serin et le plateau de la Croix-Rousse, surtout avec le nouveau chemin conduisant à cette localité ; qu'elle fait observer que la hauteur du tablier doit être telle qu'elle ne contrarie pas la navigation ;

Qu'elle reconnaît l'utilité de la prompte exécution de l'exhaussement du tablier du pont de Serin, en substituant des cintres en fonte à ceux en charpente ;

Qu'elle accueille favorablement la reconstruction du pont du Change, en appelant toute l'attention de l'administration sur la direction et les dimensions à donner à cet édifice ;

Qu'il en est de même de celle du pont de la Mulatière, qu'il importe que les travaux commencent sans délai, attendu que le pont provisoire est loin d'offrir toutes les garanties de solidité ;

Que, tout en acquiesçant à l'élargissement des quais Saint-Benoît et Saint-Vincent, elle croit devoir rappeler tous les ravages causés par l'inondation de 1840, pour que le lit de la Saône ne soit aucunement diminué en cet endroit, que l'élargissement projeté peut avoir lieu seulement au moyen d'un trottoir supporté par des consoles ou autres constructions disposées en encorbellement sur la rivière, ce qui n'en rétrécirait pas le lit, déjà si étroit dans ce passage ;

Qu'elle pense convenable, avant d'établir une plantation sur le quai Saint-Antoine, de recueillir les avis touchant les avantages

et désavantages qui pourraient en résulter ;

Que, relativement au bas-port de l'Entrepôt des Liquides, sur la rive gauche de la Saône, qui est en cours d'exécution, et dont le surcroît de dépenses occasionné par l'inondation de 1840 a été approuvé par M. le sous-secrétaire-d'état des travaux publics, elle se borne à faire mention de ce travail en augmentation, émettant le vœu que quelques réductions soient faites dans le périmètre de cette construction ;

Qu'elle désire vivement que l'établissement du port des Pattes, si nécessaire au débarquement des marchandises qui arrivent à Vaise, soit promptement achevé ;

Qu'elle souhaite que le quai de Vaise, devant être incontestablement une voie nécessaire, puisse la route royale depuis le port Mouton jusqu'à la barrière de Lyon est d'une largeur qui n'est point en rapport avec la circulation, soit entièrement pris sur les maisons longeant la Saône, et non pas dans le lit de cette rivière, déjà si resserré en cet endroit ;

Qu'elle serait satisfaite de voir dans un bref délai le quai Fulchiron lié aux Etroits, vu que, sans cette union, le quai n'a pour ainsi dire aucun élément de viabilité ;

Qu'elle reconnaît l'urgence d'un travail complet pour la rectification de la côte de Limonest ; qu'autrement il serait à craindre que les sommes dépensées pour de petites améliorations ne fussent plus tard entièrement perdues ;

Qu'elle ne peut qu'approuver le pavé d'échantillon de la route royale n° 6 ; qu'il serait à désirer que la grande voirie, dans la traversée de Lyon, recût cette amélioration, qui non seulement distinguerait cette voie, mais faciliterait la circulation des piétons ; que, du reste, ce travail ne serait exécuté que successivement ;

Que des constructions d'aqueducs dans les parcs de Lyon seraient un grand bienfait dans l'intérêt de la salubrité et de la circulation ;

Que le projet de plantation d'arbres pour remplacer la belle avenue de peupliers dont la chaussée Perrache a été privée excite toutes ses sympathies, mais qu'il conviendrait que la fabrique de produits chimiques qui se trouve dans cette localité en fût expulsée ;

Qu'il serait nécessaire que la lacune qui existe dans l'ouverture de la route royale n° 86 de Lyon à Givors cessât le plus promptement possible ;

Que, quant à la rectification à l'entrée de Neuville, elle se félicite de voir que l'accomplissement des formalités permet d'espérer cette amélioration ;

Que, le conseil municipal de la Guillotière ayant affecté une somme de 12,400 f. pour la mise à l'état d'entretien du chemin d'Heyrieux, classé au nombre des routes départementales, ainsi que le cours Lafayette, dont le remblai s'effectuera au moyen d'un prélèvement sur les fonds d'un emprunt dont la commune de la Guillotière a obtenu la réalisation, elle exprime le vœu qu'il soit donné suite à l'exécution de ces travaux ;

Qu'enfin, puisque le chemin des Etroits a subi toutes les phases nécessaires pour obtenir le classement comme route départementale, elle croit qu'il convient que l'on presse la décision.

Le conseil adopte dans leur entier les conclusions du rapport.

Le rapporteur de la commission des intérêts agricoles a la parole.

Une discussion s'engage.

Un membre dit qu'il est généralement reconnu que l'organisation actuelle des gardes-champêtres est insuffisante pour atteindre le but qu'on se propose. Les délits et les contraventions, continue-t-il, se commettent presque impunément dans les communes rurales ; les gardes-champêtres ne veulent pas ou ne peuvent pas empêcher le mal : il faut donc un remède. La mesure de l'embranchement aurait cet avantage incontestable de créer une surveillance et une discipline pour les gardes-champêtres, ce qui n'existe pas aujourd'hui. Le chef de brigade, pour tout ce qui regarderait le service, pourrait exercer une action directe et incessante ; il n'y aurait plus alors des gardes qui n'en ont que le titre et n'en remplissent pas les fonctions. Les maires, même les plus zélés, souvent ne peuvent pas, par suite des difficultés de leur position, exiger des gardes-champêtres certains actes de leurs fonctions dont la responsabilité pourrait les atteindre et qu'ils ne veulent pas supporter. L'embranchement fera disparaître cet inconvénient en donnant au garde un second chef qui pourra plus utilement lui demander compte de sa conduite.

Un membre répond qu'il ne conteste pas les avantages de la mesure proposée, mais que cette mesure porterait une atteinte fâcheuse à l'autorité municipale ; que le maire n'aurait plus qu'une autorité secondaire sur son garde, qui, payé par la commune, échapperait cependant à l'autorité de son représentant, de son maire ; qu'il y aurait un grand danger à un pareil état de choses ; que l'administration, pour les communes rurales, présente des difficultés assez graves pour ne pas les augmenter encore.

Un membre partage tout-à-fait les craintes du préopinant. Reconnaissant qu'il y a à quelque chose à faire, il propose de conserver l'institution des gardes-champêtres telle qu'elle est, en donnant toutefois au maire seul le droit de nomination ; puis, pour augmenter la surveillance, on créerait dans chaque canton un brigadier qui aurait l'inspection des gardes de toutes les communes du canton et correspondrait directement avec M. le préfet.

On répond que le moyen proposé ne remédierait à rien ; qu'un brigadier cantonal, chargé de la surveillance des autres gardes, ne serait en réalité qu'un inspecteur sans autorité et sans autre fonction que celle de faire des rapports ; que cette fonction, qui entraînerait une dépense considérable, serait une véritable sinécure, car à la campagne on ne doit pas faire de la bureaucratie, mais qu'il faut agir, donner l'impulsion à des gens qui souvent n'ont besoin que d'une main qui les pousse. C'est à tort, ajoute-t-on, qu'on se préoccupe de l'amoindrissement apporté à l'autorité municipale par l'embranchement des gardes-champêtres. Sous un rapport, le maire trouverait dans un pareil état de choses une force qu'il n'a pas aujourd'hui. On sait que les questions de personnes et les considérations qu'elles entraînent deviennent souvent pour un maire un obstacle insurmontable. Comme la responsabilité des actes du garde de la commune ne peut remonter qu'au fonctionnaire qui dirige, souvent ce fonctionnaire décline plutôt par faiblesse que par mauvais vouloir et avec le regret sincère de ne pas oser faire autrement. Placer le garde-champêtre sous l'autorité d'un chef, garde comme lui, la responsabilité de ses actes remonte à deux sources, et le fonctionnaire qui ne veut pas se mettre en hostilité directe avec des délinquants trouve dans ce fait une force qu'il ne peut avoir aujourd'hui.

La discussion continue. Plusieurs membres y prennent part.

Un membre propose d'émettre le vœu en faveur de l'embranchement des gardes-champêtres, en réservant les droits de l'autorité municipale.

Le président met d'abord aux voix la première proposition : huit voix lui sont acquises ; à la contre-épreuve, six voix la repoussent. Il met ensuite aux voix la dernière ; elle réunit six suffrages.

La première proposition est adoptée.

Le conseil émet le vœu :

1° Que l'institution des gardes-champêtres soit maintenue telle qu'elle existe, en réservant toutefois le droit de nomination au maire, à l'exclusion des conseils municipaux;

2° Que dans chaque canton il soit nommé un garde-champêtre brigadier, en lui donnant surveillance et pouvoir sur tous les gardes des communes du canton et le droit de correspondance directe avec l'administration préfectorale.

Il est trois heures; la séance est levée et renvoyée au mardi 1^{er} août, à dix heures.

Chronique.

LYON.

Dimanche, sur les huit heures du soir, un cheval attelé à un char-de-côté, dans lequel il n'y avait personne, courait sans conducteur, au grand galop, sur le cours Bourbon, dans la direction des Brotteaux. En passant devant le pont Lafayette, il a écrasé une femme, un vieillard et un enfant qui ont été transportés dans un café voisin où ils ont reçu les premiers secours. D'autres malheurs de ce genre étaient inévitables, car c'était l'heure à laquelle les promeneurs rentraient chez eux, et il y en avait un grand nombre sur le pont, si un jeune ouvrier courageux ne se fût jeté à la bride du cheval et ne l'eût arrêté. Il fut conduit au poste de la place Louis XVI, où personne ne vint le réclamer. Il a dû être mis en fourrière.

DEPARTEMENTS.

Mardi dernier a eu lieu, sur une des places publiques de la ville de Digne, l'exécution du nommé Isaboto, condamné à la peine de mort par la cour d'assises des Basses-Alpes pour assassinat suivi de vol. La terrible expiation s'est accomplie devant un concours considérable de curieux.

—Une jeune dame de Bordeaux, mère de trois enfants, se voyant réduite à la dernière détresse par suite de l'abandon de son mari, et ne prenant conseil que de son désespoir, eut la funeste idée de se suicider. Elle alla chez un pharmacien acheter une assez forte

dose de laudanum et la prit. Les douleurs violentes auxquelles elle fut bientôt en proie provoquèrent des plaintes qui furent entendues de ses voisins; ils accoururent et trouvèrent cette infortunée dans l'état le plus alarmant. Plusieurs médecins furent appelés, et, malgré la gravité de son état, on ne désespéra pas de la rappeler à la vie.

— Ces jours derniers un affreux événement a eu lieu à Marseille. Un jeune homme qui avait fait sans succès des démarches pour être agréé comme remplaçant militaire s'est tiré un coup de pistolet dans un appartement voisin de la cuisine où sa mère préparait le dîner. En entendant une détonation, cette pauvre femme est accourue et a trouvé son fils renversé, baigné dans son sang, et ne donnant plus aucun signe de vie. A cet horrible spectacle, cette malheureuse mère est devenue folle de désespoir, et l'épouvantable délire auquel elle est encore en proie a une violence telle, que ses jours sont dans le plus grand danger. (Sémaphore.)

Nouvelles Etrangères.

INDES.

Les journaux de Singapore, dit le *Bengal Hurkaru*, journal de Calcutta, donnent des détails sur les cruautés commises par les Siamois contre quelques missionnaires français récemment délivrés par la corvette l'Heroïne, et qui ont échappé à la couronne du martyre qu'ils voulaient conquérir. La mort eût été préférable aux tourments atroces qu'on leur a fait subir pour les forcer à renoncer à leur foi.

Le journal de Calcutta pousse le gouvernement français à tirer vengeance de ces outrages. « Une guerre avec Siam pour cette cause sacrée, dit-il, serait justifiée aux yeux du monde civilisé et servirait la cause de l'humanité. Pour notre part, n'éprouvant rien de cette jalousie qu'ont témoignée nos confrères pour les conquêtes des Français lorsqu'ils ont appris que la France s'était emparée de quelque île insignifiante de l'Océan Pacifique, nous verrions sans alarme la prise de possession par ce pays des provinces siamoises. »

Le gérant responsable, B. MURAT.

LE DOCTEUR LAMBERT, cessionnaire du brevet d'invention de M. Gannal pour les embaumements à Lyon et les villes voisines, a embaumé jeudi tingué, auteur d'un mémoire très-estimé sur la cure des hernies, correspondant de la société de médecine de Montpellier, etc.

Il y a quelque temps, ce médecin a embaumé par le même procédé la dépouille mortelle de M^{me} Teissier, épouse de M. le directeur de la banque de Lyon.

On sait que l'embaumement Gannal, aussi remarquable par la simplicité de l'exécution que par l'efficacité des résultats, n'a rien qui ressemble aux anciennes méthodes. En effet, il n'est pas besoin d'extraire aucun organe ni aucun viscère; le corps est conservé en entier; un simple piquet suffit pour introduire la préparation conservatrice. D'un autre côté, les lois de la pudeur sont parfaitement respectées, puisqu'on ne découvre ni ne déshabille le corps de la personne décédée.

A Paris et dans les villes où M. Gannal a cédé son privilège, les embaumements sont si multipliés que le *Journal des Débats* annonçait, il y a un mois, que plus de trois cents personnes avaient été embaumées, depuis le commencement de l'année 1843, à Paris seulement. Toutes les familles qui ont assez d'aisance pour se procurer un terrain à perpétuité ont recours à cette consolante découverte.

Dernièrement, le procédé Gannal a été employé pour conserver les restes mortels du fils de M. Lacave-Laplagne, ministre des finances, de la fille de M. Odilon Barrot, du docteur Hahnemann, créateur de l'homéopathie, de monseigneur Tharin, ancien évêque de Strasbourg, etc., etc.

Le prix de l'embaumement est de 500 francs à 2,000 francs, suivant la position et le désir des familles.

Le docteur Lambert demeure aux Brotteaux, place Louis XVI, maison Guérin. Les familles qui habitent la campagne ou les départements voisins auront la bonté d'écrire à ce médecin le plus tôt possible après le décès de la personne qu'elles désirent faire embaumer, et il se rendra en poste au lieu indiqué.

Les personnes qui tiennent à avoir toujours la bouche fraîche et à conserver leurs belles dents n'ont qu'à se servir de l'Eau de M. Desirabode, dentiste du roi. Prix : 2 et 3 fr.

On la trouve chez MM. Petit, rue Neuve-des-Carmes, 1, et Brun, coiffeur-parfumeur, place des Terreaux, n. 8, à Lyon; à Villefranche, chez M. Denis, coiffeur, Grande-Rue.

LIBRAIRIE MÉDICALE DE CH. SAVY JEUNE,
QUAI DES CÉLESTINS, N° 48.

Nouvelles Publications.

TRAITÉ

DE

THERAPEUTIQUE

générale et vétérinaire;

Par DELAFOND, professeur de pathologie, de thérapeutique, de police sanitaire, de médecine légale, et membre de plusieurs sociétés savantes. — Deux volumes in-8°. — Paris, 1843. — Prix : 11 fr. 50 c.

DE L'EAU

sous le rapport hygiénique et médical.

Ou de l'hydrothérapie; par SCOLETTEN, chevalier de la Légion d'Honneur, docteur en médecine, premier président et chirurgien en chef à l'hôpital militaire d'instruction de Strasbourg, et membre correspondant de plusieurs académies. — Un volume in-8°. — Paris, 1843. — Prix : 7 fr. 50 c. (16042)

Etude de M^e Guidou, avoué à Paris, rue Neuve-des-Petits-Champs, n. 62.

ADJUDICATION,

sur mise à prix réduite.

le samedi vingt-six août 1843,

En l'audience des criées du tribunal civil de Paris, SEANT AU PALAIS DE JUSTICE,

local et issue de la 1^{re} chambre dudit tribunal, une heure de relevée,

D'UNE USINE

Sise à Vienne (Isère),

avec machine à vapeur de la force de trente chevaux.

MISE A PRIX RÉDUITE : 25,000 FRANCS.

S'adresser pour les renseignements :

A Paris : 1° à M^e Guidou, avoué poursuivant, rue Neuve-des-Petits-Champs, n. 62 ;

2° à M^e Debenazé, avoué présent à la vente, rue Louis-le-Grand, n. 7 ;

3° à M^e Glandaz, avoué présent à la vente, rue Neuve-des-Petits-Champs, n. 87 ;

4° à M^e Bonnel de Longchamps, avoué présent à la vente, rue de l'Arbre-Sec, n. 58 ;

5° à M^e Duval-Vaucluse, rue Grange-aux-Belles, n. 5.

A Vienne : à M^e Guillard, avoué.

A Lyon : à M^e Rejaunier, avoué, rue Clermont, n. 5. (2174)

Etude de M^e Guillot, huissier, place des Cordeliers, n. 1.

VENTE JUDICIAIRE.

Le jeudi dix août 1843, à dix heures du matin, sur la place Colbert, à Lyon, il sera procédé à la vente aux enchères et au comptant de divers objets mobiliers saisis, et consistant en lits à deux dossiers, tables, fauteuils, chaises, buffets, horloge, glaces, tableaux, secrétaire, commode, pendule, table de jeu, rideaux, table de nuit, établi et différents outils relatifs à la profession d'un maître menuisier, vingt-cinq planches de sapin, six en bois dur, etc. (4124)

Etude de M^e Pichot jeune, huissier à la Guillotière.

VENTE JUDICIAIRE.

Le mardi huit août 1843, à dix heures du matin, il sera procédé à la vente aux enchères publiques des objets ci-après sur la place du Pont, à la Guillotière : billard et ses accessoires, tables, tabourets, glace, comptoir, et autres objets. Au comptant. (4326)

A vendre de suite.

FONDS D'UNE FABRIQUE DE CHAPELIERIE fort ancien et offrant des chances de gain. On donnera des facilités pour le paiement.

S'adresser rue Saint-Côme, n. 13. (2074)

AVIS AUX CAPITALISTES.

A VENDRE A L'AMIABLE, ensemble ou séparément.

CINQ MAISONS

SITUÉES A DIJON (COTE-D'OR).

Les deux premières, admirablement placées pour le commerce aux angles du marché, rapportent, l'une 700 fr., et l'autre 900 fr.

Les trois autres, situées rue Quantin, sont louées en garni et rapportent 4,000 fr.

On donnera toutes facilités désirables pour les paiements.

S'adresser, pour les renseignements, à Lyon, chez M. Bocquet, bottier, rue des Célestins, n. 9, et à Dijon, à M^e Mugnier, notaire, rue Proudhon, n. 22, ou à M^{me} Marchand, rue Adebart, n. 24. (2078)

DÉPOT GÉNÉRAL chez MM. VERNET, pharmacien, place des Terreaux, 13; ANDRÉ, pharmacien, place des Célestins, 6; LARDET, pharmacien, place de la Préfecture, 16; LAROQUE, pharmacien, rue Saint-Polycarpe, n. 10, et dans toutes les principales pharmacies.

Privilege (exclusif) Prix de la Boite 4 fr. (Prorogation des Brevets)

CAPSULES de MOTHES

au BAUME de COPAHU pur, liquide, sans odeur ni saveur.

GUÉRISON SUR ET PROMPTE DES ÉCOULEMENTS RÉCENTS OU CHRONIQUES, FLUEURS BLANCHES, etc., 20, rue Sainte-Anne, à Paris.

Extrait de l'article COPAHU, du Dictionnaire de Médecine et de Chirurgie pratiques, Par MM. Andral, Guérin, Bégin, Blandin, Bouilland, Bouvier, Cruveilhier, Devergie, Dugès, Dupuytren, Rattier, Rayer, Roche, Sanson.

« L'odeur et la saveur extrêmement désagréables et pénétrantes du Baume de Copahu ont été longtemps un obstacle à son emploi, et les efforts qu'on avait tentés pour détruire et masquer l'une ou l'autre avaient toujours été infructueux. Nous ne nous étendons donc point sur ce sujet, et, désirant ne nous attacher qu'à ce qui est véritablement utile, nous dirons, 1° QUE C'EST LE COPAHU PUR ET ENTIER QUI EST SEUL EFFICACE; 2° qu'on a, dans les Capsules de M. Mothes, un moyen parfait de l'administrer sans affecter péniblement ni l'odorat ni le goût. Ainsi donc, ON DOIT METTRE DE COTÉ LES DIVERSES PÔTIIONS QUI, DEPUIS CHOPART, ONT ÉTÉ INVENTÉES, LES MIXTURES BRÉSILIENNES LIQUIDES OU EN PÂTE, LE COPAHU SOLIDIFIÉ PAR LA MACYÉSIE, LES DIVERS OPIATS, etc., etc. »

« On ne saurait trop applaudir à l'heureuse idée des CAPSULES DE M. MOTHES, qui permettent d'administrer directement et sans mélange capable d'en altérer les vertus, soit le BAUME DE COPAHU PUR, soit son HUILE VOLATILE, qui n'est pas moins efficace. Elles contiennent chacune dix-huit grains de Baume, de telle sorte qu'il est extrêmement facile de mesurer les doses, outre que comme la Gélatine se dissout facilement, il est certain qu'elles ne traversent pas sans altération le canal intestinal, comme cela arrive aux PÔTIIONS et aux PÂTES préparées avec le COPAHU SOLIDIFIÉ de diverses manières. Il y a donc lieu d'espérer que cette ingénieuse invention contribuera, en vulgarisant l'emploi du Baume de Copahu, à répandre une méthode de traitement dont les avantages sont appréciés par tous les praticiens judicieux, et qu'elle exercera une salutaire influence sur la marche générale de la syphilis. »

(Dictionnaire de Médecine et de Chirurgie pratiques, tome XV, pages 285 et suivantes.)

(8516)

DEPURATIF DU SANG.

SIROP VÉGÉTAL DE SALSEPAREILLE.

Ce Sirop est approuvé des académies de médecine, comme le plus puissant dépuratif de la masse du sang, favorisant promptement la sortie des virus dartreux et vénériens, indispensable après l'usage du mercure dont il détruit totalement les traces; spécifique le plus actif, le plus certain et le plus prompt contre les acrétes et toutes les maladies qui ont leur siège dans le sang, telles que scrofules, scorbut, gales, boutons, et toutes les maladies de la peau, engorgement des glandes et des articulations, rhumatisme, goutte, les flueurs blanches des femmes, et contre les écoulements récents ou invétérés, et il est prouvé par l'expérience que deux bouteilles procureront une guérison radicale. — Prix : 8 fr. et 4 fr. la bouteille.

La public est prié de ne point confondre ce précieux médicament avec tous les autres remèdes de ce genre annoncés en termes pompeux, et dont le prix vil pourrait séduire bien des gens dont tant de charlatans exploitent si effrontément la crédulité. Les nombreuses guérisons obtenues par l'usage de ce Sirop en font le plus bel éloge.

On fait des envois. (Affranchir et joindre un mandat sur la poste.)

Chez Courtois, ancien pharmacien des hôpitaux civils et militaires, place des Pénitents-de-la-Croix, près la Banque. A Vienne, chez M. Mouret fils, épicière, rue Marchande. — A Grenoble, chez M. Déchenaux père, quincaillier, Grande-Rue. — A Mâcon, chez M. Charpentier père, libraire, rue des Selliers. — A Saint-Etienne, chez M. Monestier, épicière, rue Royale, 1. — A Villefranche, chez M. Roset, confiseur. — A Genève, chez Buvetot, pharmacien, quai des Bergues. — A Rive-de-Gier, chez M. Marrel, quincaillier, grande rue Pallou. (8568)

Pharmacie à Lyon. — Rue Palais-Grillet, N° 23. DÉPURATIF DU SANG.

sirop végétal de salsepareille et de séné,

POUR LA

GUÉRISON DES MALADIES SECRÈTES NOUVELLES OU ANCIENNES,

Dartres, gales, rougeurs à la peau, ulcères, écoulements, flueurs ou pertes blanches, les plus rebelles affections rachitiques, rhumatismes, et de toute acréte ou vice du sang et des humeurs.

Le traitement est prompt et aisé à suivre en secret ou en voyage; il n'apporte aucun dérangement dans les occupations journalières, et n'exige pas un régime trop austère. On fait des envois. (Affranchir et joindre un mandat sur la poste.)

Prix : 5 fr. le flacon.

Dépôt à St-Etienne, à la pharmacie Chermezon, rue de la Comédie; à Marseille, M. Fabre, phar., sur le port. (7149)

A louer.

LES MOULINS DE SAINT-RÉMY,

Près Montbard, département de la Côte-d'Or.

Ces moulins, qui se composent de six paires de meules, dont cinq à l'anglaise, sont situés entre la route royale de Paris à Genève et le canal de Bourgogne; cent mètres au plus les séparent de ce canal, et ils ne sont pas éloignés de la route royale de plus de deux cents mètres.

Ces moulins sont pourvus d'une maison de maître avec toutes ses dépendances et de tous les magasins nécessaires à leur exploitation.

Une pièce de terre d'environ deux hectares, située entre les moulins et la route royale, fait partie de la location.

Les propriétaires s'entendent avec les fermiers pour apporter au mécanisme les changements qui seraient reconnus nécessaires.

S'adresser, pour les renseignements et pour traiter, aux propriétaires, MM. Charles Humbert, à Quincy-le-Vicomte, près Montbard; Jacques Palotte et de Moncault, à Nionne. (2167)

A CÉDER DE SUITE,

OU AU 11 NOVEMBRE PROCHAIN,

Hôtel garni avec son Mobilier, SITUÉ A CHATILLON-LEZ-DOBES (AIN).

Il a de vastes écuries et remise. Toutes facilités seront accordées pour le paiement.

S'adresser, pour les renseignements, à M. Benoît, traiteur, rue Ecorchebeuf, à Lyon, et, pour traiter, à M. Cerisier, hôtel de l'Europe, à Châtillon. (2170)

A louer de suite ou à la Noël.

APPARTEMENTS composés chacun de cinq pièces fraîchement agencées, parquetées et plafonnées, quai de la Charité, n. 152.

S'adresser au premier étage, tous les jours depuis trois heures jusqu'à sept heures précises du soir. (2165)

AVIS.

Un jeune homme de bonne famille, bien instruit et pouvant donner les meilleurs renseignements, désire trouver un emploi quelconque.

S'adresser rue du Commerce, n. 18, au 2^e. (2069)

DU AU 10 1^{er} AOUT INCLUSIVEMENT,

LE CYGNE

PARTIRA POUR

MACON ET CHALON

Tous les jours impairs,

à SIX heures du matin. (7143)

CORS AUX PIEDS,

CHIGNONS ET DURILLONS.

Le TAFFETAS GOMMÉ de PAUL GAGG est le seul peut-être qui les guérisse radicalement en quelques jours, sans douleur et sans salir la chaussure. — Prix : 2 fr. — Chez MM. Lardet, Vernet et André, place des Célestins, à Lyon. (3216-3530)

A DATER DU 1^{er} AOUT.

L'AIGLE

PARTIRA POUR

CHALON

Tous les jours pairs à 6 heures du matin. (7310)

LYON. — IMPRIMERIE DE BOURSY FILS, Rue Poulaillerie, 19.